

N° 104

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 25 MARS 1971

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRE

M. Lang, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau.—Copies, en français et en anglais, du rapport du comité d'examen de la commercialisation des céréales du Canada—M. M. W. Menzies, (président), en date du 12 janvier 1971. (Document parlementaire n° 283-4/38).

M. Olson, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau.—Copie, en anglais, d'une lettre adressée le 26 février 1971 par le ministre de l'Agriculture au commissaire en chef de la Commission canadienne des grains, et d'une lettre du commissaire en chef en date du 19 mars 1971. (Document parlementaire n° 283-7/24).

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-11, Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps.—*M. Davis.*

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que les discours sur la motion relative aux travaux des subsides,

lorsque ladite motion aura été proposée, se limitent à quinze minutes, exception faite du premier orateur de chaque parti, qui disposera de vingt minutes.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Ricard, propose,—Que la Chambre blâme le gouvernement pour ses politiques économiques qui n'ont pas mis un terme à l'inflation, qui ont provoqué le chômage affectant au moins 675,000 Canadiens, qui ont accentué la disparité entre les régions et qui n'ont pas encouragé le développement régional.

Ce jour étant le septième et dernier jour prévu pour la période se terminant le 26 mars 1971, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 25c, ministère de la Consommation et des Corporations, Commission des prix et des revenus—Dépenses du programme pour la somme de \$1,250,000, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, soit agréé.